

Conditions du paquet de prestations bancaires Viva Kids

1. Ouverture

Avec la signature d'au moins un parent ou d'un autre représentant légal de l'enfant (ci-après désignés collectivement les *parents*), l'enfant devient client de la Banque.

2. Durée et passage à une offre subséquente

Le paquet de prestations bancaires Viva Kids est le premier paquet bancaire proposé pour des enfants auquel succèdent automatiquement d'autres paquets. Le passage à l'offre subséquente définie par la Banque s'effectue automatiquement sans que les parents ou – à partir d'un âge de l'enfant défini par la Banque – l'enfant lui-même n'aient à signer d'autres documents. À chaque fois, la banque informe préalablement au sujet de l'offre subséquente en indiquant les produits inclus ainsi que les dispositions, conditions, tarifs et taux d'intérêt alors en vigueur. Les destinataires (enfant, parents ou les deux), le mode d'information ainsi que la date exacte de l'information sur les offres subséquentes et des autres correspondances de la Banque sont fixés par cette dernière à sa seule discrétion.

La Banque peut par ailleurs envoyer automatiquement les cartes faisant partie d'une offre (p. ex. carte Maestro), les moyens d'identification (Online Banking), etc. Au plus tard lorsqu'un produit est utilisé, les conditions contractuelles alors applicables au client ou à l'utilisateur sont réputées acceptées.

Pour certains produits dans des offres subséquentes, la Banque peut toutefois exiger en plus une déclaration du client sur des documents complémentaires (demandes ou contrats). La conclusion de produits, en particulier de cartes de crédit, peut en outre être soumise à une évaluation ou une approbation par des partenaires externes de la Banque.

3. Fin

Le paquet de prestations bancaires Viva Kids peut être résilié à tout moment par le client comme par la Banque conformément aux conditions de résiliation alors applicables aux produits compris dans le paquet de prestations bancaires Viva Kids (p. ex. limites de retrait pour les comptes inclus dans le paquet). Les conditions contractuelles en vigueur pour le produit correspondant s'appliquent et doivent être consultées en cas de besoin.

Le paquet de prestations bancaires est considéré comme résilié lorsque le client transfère son domicile à l'étranger. La Banque a par ailleurs le droit de résilier à tout moment et avec effet immédiat l'ensemble du paquet de prestations bancaires Viva Kids (c.-à-d. avec tous les produits et services qu'il contient) si une condition nécessaire ou importante pour la Banque en vue de l'utilisation du paquet Viva Kids n'est pas ou plus remplie.

4. Conditions du paquet de prestations bancaires

La rémunération de la Banque est calculée d'après le tarif en vigueur. Sauf indication contraire expresse au client, elle comprend les frais de base de la Banque pour les produits et services inclus dans le paquet de prestations bancaires Viva Kids. La Banque est autorisée à débiter les frais dus par le client directement sur le compte privé inclus dans le paquet de prestations bancaires.

D'autres conditions, prix et taux d'intérêt pour les produits inclus dans le paquet de prestations bancaires Viva Kids sont déterminés par le tarif applicable correspondant.

La Banque se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions du paquet de prestations bancaires Viva Kids. Les modifications sont communiquées de façon appropriée, mais en règle générale sans notification individuelle au client. Les conditions en vigueur peuvent être obtenues auprès de la Banque.

A remplir par la Banque

N° de client (CIF)

N° de contrat